

# ***Le Conseil des arts et des lettres du Québec : 17 ans de soutien public à la création artistique et littéraire***

**Yvan Gauthier**, président-directeur général  
Conseil des arts et des lettres du Québec

*Yvan Gauthier est président-directeur général et membre du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec depuis 2004.*

*Avant son entrée en fonction au Conseil, il a occupé pendant plus de 20 ans des postes de direction dans les secteurs de la culture, des communications et du loisir. Il a notamment été directeur général du Conseil des métiers d'art et de ses corporations affiliées, de 1992 à 2004. Il a été président des conseils d'administration de la Fédération canadienne des métiers d'art, du Conseil québécois des ressources humaines du secteur culturel et du Conseil de la culture de Montréal. Il a également été membre du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville et de la Délégation culturelle au Sommet de Montréal en 2002, ainsi que commissaire à la Commission des biens culturels du Québec.*

*Depuis 2006, Yvan Gauthier préside également le Comité de direction des Organismes publics de soutien aux arts au Canada (OPSAC).*

## **Résumé**

Le Conseil des arts et des lettres est, au Québec, le plus important organisme de soutien gouvernemental aux artistes professionnels et aux organismes artistiques sans but lucratif. Dans une large mesure, les artistes et les organismes qu'il soutient forment un laboratoire de recherche de pointe et d'innovation dont se nourrit l'ensemble de la culture québécoise. Aujourd'hui, l'action du Conseil doit faire face à plusieurs enjeux, les mêmes que ceux que rencontre la société québécoise, soit les changements démographiques, tant sur le plan générationnel que sur celui de la diversification culturelle de la population et ce, en lien avec certaines préoccupations territoriales. À cela s'ajoute l'ouverture sur le monde, qui touche également le marché de l'art et la circulation des oeuvres et enfin, les changements technologiques. L'exposé d'Yvan Gauthier s'articulera autour de ces grands enjeux de société et tentera de situer l'intervention du Conseil des arts et des lettres du Québec dans ce contexte.

## **Mots clés**

Soutien public aux arts, occupation culturelle du territoire, rayonnement international, studios-ateliers résidences, création artistique et littéraire et technologies numériques.

## **Introduction**

La *Politique culturelle du Québec de 1992* a permis des avancées importantes et demeure toujours un point de repère majeur de l'action culturelle du gouvernement du Québec par l'affirmation de certaines valeurs telles la liberté et l'autonomie de la création, ainsi que la reconnaissance de l'excellence comme fondement de notre système culturel. Dans la réalisation de cette politique, la création du Conseil des arts et des lettres du Québec, (le CALQ) ainsi que de la Société de développement des entreprises culturelles (la SODEC) ont été des gestes importants.

Dès les années soixante-dix, les milieux artistiques québécois réclamaient la création d'un organisme autonome et indépendant de l'État qui les associerait étroitement aux décisions qui les touchent et défendrait la place qu'ils occupent dans la société.

Le CALQ est, au Québec, le plus important organisme de soutien gouvernemental aux artistes professionnels et aux organismes artistiques sans but lucratif. Il traite annuellement près de 7 000 demandes d'aide financière en provenance de toutes les régions du Québec ; il soutient quelque 615 organismes et apporte une aide financière individuelle à plus de 1 200 artistes professionnels. Dans une large mesure, les artistes et les organismes qu'il soutient forment un laboratoire de recherche de pointe et d'innovation dont se nourrit l'ensemble de la culture québécoise. Les orientations et les moyens d'action que le Conseil a privilégiés ont en outre permis le développement de nouveaux publics, la création de nouveaux partenariats, la multiplication des activités de diffusion, le rayonnement international et enfin l'affirmation d'un plus grand professionnalisme dans tous les secteurs.

L'existence du Conseil est un acquis important non seulement pour les arts et les lettres, mais pour la société québécoise et la démocratie puisqu'il assure l'indépendance dans la distribution des fonds publics, la liberté de la création et la non-intervention politique dans les choix artistiques. En proposant la création du Conseil, la *Politique culturelle du Québec* de 1992 témoigne du choix du gouvernement pour un soutien public à la création artistique déterminé, au mérite, par une évaluation des pairs.

À ce chapitre, qui est celui du soutien aux arts, le Conseil est devenu partie prenante de l'impact de cette Politique culturelle, depuis maintenant près de 17 ans. Cette présence du Conseil se traduit notamment par une évolution des milieux artistiques professionnels, un soutien accordé aux artistes et organismes artistiques dans toutes les régions du Québec et par un soutien destiné au rayonnement de ceux-ci à l'international, nourrissant une création artistique riche, originale et porteuse d'identité.

La démocratisation de la culture, l'accès de la population québécoise à une diversité d'œuvres de qualité et le développement de publics sont d'autres facteurs étroitement liés à l'avenir de la culture québécoise. L'apport des partenaires locaux et régionaux à cette synergie du secteur culturel est stratégique.

Aujourd'hui l'action du Conseil doit faire face à plusieurs enjeux, les mêmes que ceux que rencontre la société québécoise, soit les changements démographiques, tant sur le plan générationnel que sur celui de la diversification culturelle de la population et ce, en lien avec certaines préoccupations territoriales. À cela s'ajoute l'ouverture sur le monde, qui touche également le marché de l'art et la circulation des œuvres, et enfin, les changements technologiques. La présente communication s'articulera autour de ces grands enjeux de société et tentera de situer l'intervention du Conseil des arts et des lettres du Québec dans ce contexte.

Dans l'attribution de ses bourses et subventions, le Conseil tente de miser sur le maintien de certains équilibres. Un premier équilibre à atteindre vise l'occupation culturelle du territoire québécois; un second équilibre concerne la répartition entre les diverses fonctions culturelles de création, de production, de diffusion, de rayonnement; enfin, le Conseil souhaite également trouver un équilibre dans son soutien aux différentes générations d'artistes et d'organismes artistiques professionnels qui portent le développement des arts et des lettres.

L'exercice du soutien à l'excellence permet-il de rejoindre ces équilibres? C'est là le pari qu'a pris le Québec, en se dotant d'un conseil des arts il y a 17 ans. Du coup, il se ralliait à une vision partagée par

des dizaines de pays, de provinces canadiennes et d'états américains en ce qui a trait à l'administration des fonds publics destinés au secteur artistique.

Le rôle du Conseil n'est pas de définir la culture ou d'en diriger l'évolution, mais de soutenir le mieux possible ceux qui la font tout en respectant leur indépendance et leur liberté.

Au cours des dernières années, le secteur des arts et des lettres a connu un élan remarquable dans la Capitale-Nationale, à Montréal et dans toutes les régions du Québec. Le public québécois a la chance d'avoir accès à une pratique artistique de très haut niveau et cette qualité artistique exceptionnelle assure aussi une présence québécoise sur la scène internationale. Le rayonnement de nos artistes, de nos écrivains et de nos interprètes contribue à imposer l'image du Québec comme étant une société qui soutient l'audace, l'originalité, l'excellence et l'expression des différences.

Permettez-moi de citer quelques exemples :

- Le Québec a été le tremplin du renouvellement artistique du cirque et le Conseil a été le premier subventionneur public à reconnaître les arts du cirque comme une discipline artistique à part entière (le Conseil des Arts du Canada a, par la suite, reconnu enfin cette discipline).
- La dramaturgie québécoise, tant pour les adultes que pour l'enfance et la jeunesse, est un phare pour le théâtre en francophonie.
- De nombreux auteurs-compositeurs et interprètes québécois de la chanson et plusieurs de nos chefs d'orchestre se distinguent partout dans le monde.
- Le Québec est à l'avant-garde du développement des arts numériques à l'échelle internationale;
- La littérature jeunesse québécoise s'est affirmée comme un modèle du genre;
- Le Québec est devenu l'emblème de la danse contemporaine, et Montréal, son cœur.
- Les artistes et les écrivains québécois remportent un succès retentissant au Québec et dans le monde :
  - Le théâtre québécois a été l'invité d'honneur à l'édition 2009 du Festival d'Avignon.
  - La danse contemporaine québécoise a reçu les mêmes honneurs à la Biennale de Venise en 2010.
  - En musique, l'Orchestre symphonique de Montréal et Les Violons du Roy rayonnent et les chefs Yannick Nézet-Séguin et Bernard Labadie font partie des figures prééminentes de la musique classique.
  - La soliste Marie-Nicole Lemieux a reçu l'un des plus prestigieux honneurs musicaux en France, le prix de l'Académie Charles-Cros.
  - En arts visuels, les œuvres de David Altmejd - lauréat du Prix Sobey 2009 - ont été présentées à la Biennale de Venise.
  - Les œuvres de Robert Lepage sont applaudies à travers le monde.
  - En France, Fred Pellerin poursuit sa réinvention du conte.
  - Le groupe francophone Karkwa a reçu le prix Polaris pour le meilleur album canadien.

Ce succès ne va pas sans peine et je ne souhaite pas brosser un tableau rose et or de la réalité. La réalité, ce sont aussi des conditions de travail parfois difficiles pour les artistes et les travailleurs culturels, un financement parfois insuffisant qui fragilise les organismes ou des problèmes de rétention de main d'œuvre qualifiée. À cela s'ajoute la nécessité de s'imposer dans un contexte de mondialisation où la compétition est féroce et l'essoufflement lié au fait de devoir conjuguer la poursuite d'une démarche de création de pointe et une gestion serrée. Dans les circonstances, et pour les avoir côtoyés depuis plus de

vingt ans, je crois que nos artistes, nos écrivains et nos organismes font des miracles. J'ose dire qu'au Conseil, ils constituent notre inspiration.

Façonné par une remarquable diversité culturelle, le secteur des arts et des lettres est au centre du foisonnement culturel du Québec d'aujourd'hui, reconnu pour la force de ses idées. Ce foisonnement est attribuable au travail de ses créateurs et au dynamisme de ses organismes, à l'engagement et à la mobilisation du milieu ainsi qu'au soutien financier provenant des divers paliers gouvernementaux.

### Quelques chiffres témoignant de l'évolution du soutien aux arts et aux lettres depuis la création du Conseil

Le budget accordé au Conseil par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine totalise, pour l'exercice 2009-2010, tout près de 100 M \$, soit plus précisément 99 945 129 \$, dont 92 M \$ sont affectés à l'aide financière sous forme de bourses et de subventions.

Au cours de cette même année, le Conseil a ainsi distribué 69,7 M\$ à 615 organismes artistiques répartis sur l'ensemble du territoire québécois et 10 M \$ sous forme de bourses à 1 210 artistes professionnels. Les fonds alloués sont accordés aux artistes et organismes qui oeuvrent dans les disciplines des arts visuels, des arts médiatiques, de la littérature et du conte, du théâtre, de la danse, de la musique, des arts multidisciplinaires, des arts du cirque et de la recherche architecturale. La répartition entre les disciplines, en excluant le programme Placements Culture, se détaille comme suit : 76 % vont aux arts de la scène, 11 % aux arts visuels, 7 % aux arts médiatiques, 5 % à la littérature et 1 % à différentes ententes en lien avec d'autres secteurs, telle la recherche appliquée aux arts et aux lettres, à titre d'exemple.

**Tableau 1 : Répartition de l'aide financière du Conseil selon le secteur et la discipline artistique en 2009-2010 (excluant Placements Culture)**

Secteur et discipline artistique	Artistes \$	Organismes \$	Total \$	% total accordé
Arts du cirque	91 910	1 078 392	1 170 302	1,5
Arts multidisciplinaires	152 487	1 361 941	1 514 428	1,9
Danse	463 082	11 058 176	11 521 258	14,5
Musique et chanson	1 739 412	20 585 036	22 324 448	28,0
Théâtre	469 426	23 587 237	24 056 663	30,2
<b>Somme Arts de la scène</b>	<b>2 916 317</b>	<b>57 670 782</b>	<b>60 587 099</b>	<b>76,0</b>
Architecture	66 100	221 000	287 100	0,4
Arts visuels	2 298 696	6 043 713	8 342 409	10,5
Métiers d'art	340 426	108 000	448 426	0,6
<b>Somme Arts visuels, métiers d'art et architecture</b>	<b>2 705 222</b>	<b>6 372 713</b>	<b>9 077 935</b>	<b>11,4</b>
Arts médiatiques	2 762 551	2 704 269	5 466 820	6,9
Littérature et conte	1 624 578	2 072 651	3 697 229	4,6
Autres secteurs d'activités <sup>1</sup>	-	865 275	865 275	1,1
<b>Total</b>	<b>10 008 668</b>	<b>69 685 690</b>	<b>79 694 358</b>	<b>100,0</b>

<sup>1</sup>OCCQ, CRC, organismes pluridisciplinaires (ex : Cinars).

Malgré un contexte généralisé de restriction budgétaire, le budget du Conseil a néanmoins plus que doublé, depuis sa création. Il est passé de 40 M \$ à près de 100 M \$, un seuil symbolique, historiquement revendiqué par les milieux artistiques et littéraires.

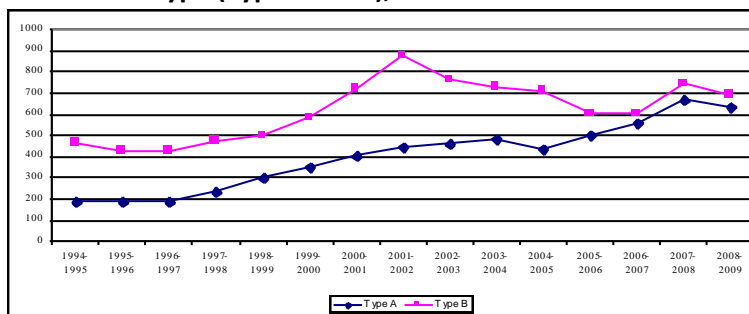
Afin d'allouer le maximum de crédits au soutien des artistes et des organismes artistiques, le Conseil s'est donné une gestion extrêmement rigoureuse et a maintenu ses coûts administratifs sous la barre des 10 % (7,6 % en 2009-2010). Les dépenses administratives comprennent non seulement la gestion des programmes d'aide financière, mais aussi le soutien professionnel aux milieux artistiques sur l'ensemble du territoire. Le Conseil compte sur une équipe de 75 personnes, et son personnel possède une grande expertise. La plupart de ses chargés de programmes ont une formation spécialisée dans l'une ou l'autre des disciplines artistiques ou en gestion. Nombre d'entre eux ont déjà exercé une pratique artistique et tous connaissent les problématiques entourant la création et la production ainsi que la diffusion culturelle. Leur vaste expérience dans le soutien professionnel aux milieux artistiques et leur engagement dans la cause culturelle en font des agents actifs dans le développement de la vie artistique québécoise.

### La souplesse et l'innovation du soutien public à la création

La première orientation stratégique du Conseil consiste à adapter ses programmes d'aide financière à la diversité et au développement de la pratique artistique et littéraire (CALQ, 2009). Différentes mesures vont en ce sens. En voici un exemple.

Au cours de ses 15 premières années, le Conseil a attribué des bourses à des artistes professionnels en tenant compte du nombre d'années de pratique artistique. Ainsi, les écrivains ou conteurs ayant plus de dix ans de pratique littéraire pouvaient se prévaloir d'une bourse de type A d'un montant maximal de 25 000\$ (montant variable selon les disciplines) alors que ceux qui cumulaient entre deux et dix ans de pratique avaient accès aux bourses de type B, s'élevant à 20 000 \$. L'évolution des courbes générationnelles au fil des ans et l'aplatissement des écarts entre les 2 catégories suggère que la population d'artistes et d'écrivains soutenus par le Conseil vieillit, ou plutôt gagne en expérience. C'est en partie ce qui a incité le Conseil à mettre en place de nouvelles mesures concernant les catégories de bourses pour l'ensemble des disciplines, de façon notamment à mieux soutenir la relève.

**Graphique 1**  
**Évolution du nombre de bourses accordées par le Conseil**  
**selon le type (Types A et B), de 1994-1995 à 2008-2009**



Cette nouvelle approche permet de ne plus seulement tenir compte du nombre d'années de pratique de l'artiste ou de l'écrivain mais de considérer l'ampleur de sa production artistique et littéraire. Elle permet également de repositionner les catégories de montants accordés face aux nouvelles réalités de la pratique et aux cycles de la création artistique et littéraire. La nouvelle approche du Conseil voulant que l'artiste soit évalué en fonction de sa prolificité au lieu de son nombre d'années de pratique, favorise en effet un accès plus rapide à des bourses aux montants plus élevés pour les artistes actifs et innovants de la relève.

La question de la relève et du renouvellement des gestionnaires d'organismes culturels est également préoccupante et peu documentée à ce jour. Le Conseil tente de soutenir au mieux les organismes concernés par ce genre de transition. Par ailleurs, la venue de nouveaux organismes, aux structures différentes et innovantes amènent le Conseil à adapter ses modes de soutien. Ces changements sont notamment liés à la montée de l'utilisation des nouvelles technologies dans le processus de création, de production, de diffusion, de promotion et de mise en marché des œuvres. L'apparition de compagnies à créateurs unique est un exemple de ces nouveaux modèles d'organisations.

### **L'occupation culturelle du territoire**

L'occupation culturelle du territoire demeurera toujours un enjeu majeur pour le Conseil. La signature d'ententes régionales et municipales initiées par le CALQ favorise l'engagement des communautés et soutient des initiatives en lien avec la population. Le Conseil demeure ainsi à l'écoute des milieux régionaux qui expriment leur volonté de prendre en charge leur propre développement, dont le développement culturel et ce, en complémentarité aux programmes d'aide financière existants.

Ces aides publiques à la création artistique, financées par différentes instances, offrent aux artistes et aux organismes artistiques les ressources nécessaires pour soutenir leur création tout en leur permettant de demeurer dans leur région. Cette façon de diversifier les sources de financement par l'implication des partenaires constitue un effet de levier important quant à l'activité culturelle d'un milieu. Ces ententes répondent aux besoins spécifiques identifiés par chacune des régions et les décisions sont prises par des comités formés de pairs issus de ces régions. Par ces ententes régionales, le Conseil des arts et des lettres reconnaît la nécessité d'une intervention territorialisée, en partenariat avec les principaux acteurs du développement artistique et culturel du territoire.

La culture doit être accessible à toute la population, pouvoir s'épanouir en toute liberté et se renouveler pour être vivante et enracinée dans un territoire. Un défi important si nous considérons l'étendu du territoire québécois, la faible densité de la population, la nécessité d'assurer l'autonomie de la création et d'associer les communautés artistiques et territoriales à la gestion de leur soutien.

Le CALQ s'est ainsi engagé dans un mode d'appariement financier, de gestion et de valeurs partagées avec plus de 21 administrations différentes, principalement des Conférences régionales des Élus, dans 16 des 17 régions administratives du Québec (incluant le Nunavik et bientôt la Jamésie).

Les impacts dans les communautés sont multiples. Depuis la mise en œuvre de ses premières ententes régionales, on peut remarquer une meilleure sensibilisation du citoyen et de l'élu à la reconnaissance du travail professionnel de l'artiste et des organismes artistiques. Par ailleurs, de plus en plus d'élus sont sensibles à l'activité culturelle sur leur territoire et comprennent mieux le principe de reconnaissance par les pairs. L'accès à des œuvres diversifiées et de qualité s'en trouve valorisé, de même que l'engagement des communautés pour un meilleur soutien des initiatives artistiques en lien avec la population, sans oublier, la découverte de talents locaux.

Ce bilan suscite l'intérêt croissant des nouveaux partenaires avec pour résultat des ententes bonifiées. En voici quelques exemples :

Le Conseil des arts de Montréal (CAM), le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ de Montréal) et le Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJÎM) ont

récemment signé une nouvelle entente de partenariat *Pour soutenir la création, l'innovation et la diversité des pratiques artistiques professionnelles de la région de Montréal.*

Grâce à cette entente triennale, les partenaires effectueront des investissements totalisant plus de 1,5 M \$, soit une bonification de près de 40 % par rapport à l'entente précédente. Ils favoriseront ainsi le développement de la relève artistique et littéraire, le renouveau de la création et l'innovation en matière de diffusion. Ils soutiendront également les pratiques émergentes, les pratiques faisant appel aux nouvelles technologies, à la diversité des expressions culturelles et au métissage des courants artistiques ainsi que les pratiques des artistes et écrivains professionnels autochtones.

Je vous parle ici de l'entente de Montréal parce qu'elle fut la plus récente à être renouvelée; comme je pourrais vous entretenir de l'entente régionale pour le soutien aux artistes et écrivains de la jeune relève professionnelle de la région de la Capitale-Nationale, du Fonds du Bas-Saint-Laurent pour les arts et les lettres ou encore du Fonds des arts et des lettres de l'Abitibi-Témiscamingue. Le Conseil demeure à l'écoute des milieux régionaux et chaque entente est unique, répond aux enjeux prioritaires du territoire et peut impliquer des partenaires différents.

Quelques mots sur le soutien du Conseil aux artistes des communautés autochtones. Le Conseil a longtemps mijoté l'idée d'offrir un programme national de soutien aux artistes des communautés autochtones mais en est venu à la conclusion qu'une approche territorialisée serait plus profitable. Suivant le modèle des ententes régionales, le Conseil travaille actuellement à la mise en place d'ententes impliquant différents partenaires dont certaines communautés autochtones. Le Conseil travaille déjà en étroite collaboration avec le comité Art Culture du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal, l'administration régionale Kativik et l'Institut culturel Avataq dans le Nord-du-Québec, l'Institut culturel et éducatif montagnais (ICEM) sur la Côte-Nord et l'Administration régionale crie de la Baie-James. À titre d'exemple, l'entente régionale avec le Nord-du-Québec comporte deux volets, un programme de bourses de création destiné aux artistes inuits et un programme de résidences croisées entre le nord et le « sud » du Québec. En effet, depuis deux ans déjà, cette entente permet à un artiste Inuit de venir séjourner à Montréal pour une durée de deux mois et à un artiste québécois de se résider à Inukjuak. Le CALQ souhaite également offrir, dans un avenir rapproché, un soutien aux organismes autochtones.

La prérogative de l'occupation culturelle d'un territoire implique la prise en compte de défis ou d'opportunités de pratique artistique, qui peuvent s'avérer différents d'un pôle culturel régional à une capitale culturelle. Le CALQ est le principal organisme de soutien à la recherche et à la création artistique sur le territoire québécois; aussi doit-il tenir compte de ses réalités démographiques et territoriales.

Le mouvement de territorialisation des politiques culturelles a aussi pour signification l'avènement de systèmes locaux auxquels prennent part les acteurs culturels du territoire, témoignant ainsi de la possibilité de faire coexister des mécanismes de prise de décision et de solliciter des partenariats. C'est ainsi que la recherche et la création artistique et littéraire, deviennent les fondements d'une chaîne de production, de diffusion, de circulation d'œuvres marquantes, de rayonnement et de perfectionnement des artistes, de mouvements de concertation, d'associations, de regroupements, de services mis en commun, en somme, d'une économie des arts et de la culture endogène au modèle de l'industrie culturelle. Les différentes instances y reconnaissent un fort potentiel et plusieurs opportunités, peut-être pas si nouvelles, mais importantes pour l'écologie et le développement du milieu artistique et littéraire.

La façon d’opérer un soutien public peut ainsi se concevoir selon d’autres mécanismes de développement et devenir un levier financier; l’aide directe n’étant plus la seule voie de soutien. Au Québec, les subventions de contreparties offertes, dans le cadre d’un programme nommé *Placements Culture*, à des organismes qui se sont donné ces objectifs de levée de fonds, compose un modèle à succès. Il en va de même pour les ententes de partenariat entre différentes instances territoriales, principalement régionales ou municipales. Dans les deux cas, le Conseil des arts vise à appairer des sommes issues d’autres sources de financement, parfois publiques, mais parfois aussi privées.

### **La présence de la création québécoise à l’international : un enjeu vital pour le Québec**

La présence affirmée et régulière de nos écrivains, artistes et organismes artistiques sur la scène internationale apporte une contribution exceptionnelle au rayonnement du Québec. La diffusion et la promotion des œuvres québécoises à l’étranger constituent un gage solide de rayonnement et de renouvellement de la création, permettant de conquérir de nouveaux marchés et d’accroître la durée de vie des productions artistiques.

Les artistes et écrivains québécois demeurent les ambassadeurs les plus percutants du Québec : l’expression de la création est un langage universel et s’inscrit dans les missions diplomatiques et commerciales du Québec.

#### **- Le monde à la portée des artistes et des écrivains québécois**

Au cours des années, le Conseil a développé, à l’extérieur du Québec, un réseau de lieux de création, de production et de ressourcement offert aux artistes et aux écrivains pour leur permettre de poursuivre leur travail dans des conditions professionnelles. Considéré comme l’un des moyens privilégiés pour encourager la présence des créateurs québécois et de leurs œuvres sur la scène internationale, le réseau des ateliers-résidences du Conseil a permis de multiplier les échanges avec des pays étrangers et de participer au développement de leur carrière.

Les résidences artistiques s’inscrivent dans une tradition vieille de plusieurs siècles, liée à la formation des artistes et des écrivains qui souhaitent se ressourcer en séjournant dans des villes réputées pour leur richesse culturelle.

Au milieu des années 1960, le gouvernement québécois met à la disposition des créateurs un premier studio à Paris, l’une des principales capitales qui attirent alors peintres, sculpteurs, compositeurs et musiciens du monde entier. D’abord destiné aux représentants des arts visuels, ce studio accueillera par la suite des artistes de toutes les disciplines pour un séjour de création ou de ressourcement de plusieurs mois.

Vingt ans plus tard, la formule des résidences s’impose peu à peu chez les écrivains et les artistes professionnels, tant au Québec que dans plusieurs pays occidentaux, comme une étape importante dans le développement de leur carrière. Le gouvernement ouvre un deuxième studio en 1981, cette fois à New York. Situé dans un quartier d’avant-garde, celui-ci deviendra au cours des décennies suivantes un endroit pouvant accueillir autant des écrivains, des compositeurs, des dramaturges que des chorégraphes, des architectes ou des artistes en arts visuels.



De plus, un programme de résidence à Montréal destiné aux artistes et aux écrivains québécois vivant à l'extérieur de la métropole voit le jour en 1986, et une première résidence basée sur un échange d'artistes est également créée en 1988 avec la Suisse.

#### - **L'expansion du réseau québécois**

Dès le début de ses activités, en 1994, le CALQ hérite de la gestion du réseau des résidences artistiques développé au sein du gouvernement québécois. Depuis, ce réseau connaît une véritable expansion comprenant aujourd'hui plusieurs studios du Québec à l'étranger et de nombreuses résidences basées sur le partenariat et les échanges d'artistes. Certaines résidences sont destinées aux jeunes artistes alors que d'autres, comme les studios du Québec, ouvrent leurs portes uniquement aux créateurs québécois établis.

Le Conseil a développé son réseau en complémentarité aux résidences offertes par les organismes artistiques québécois, qui sont souvent de courte durée et associées à des projets de production et de diffusion. Le Conseil mise, quant à lui, sur l'établissement de résidences de longue durée qui offrent aux participants la possibilité d'expérimenter et de cheminer selon leurs propres buts dans un réseau d'accueil de calibre international. Ce positionnement reflète en fait les valeurs de liberté et d'autonomie artistiques mises de l'avant dans la politique culturelle du Québec.

En offrant des programmes de résidences artistiques, le Conseil souhaite, d'une part, soutenir et encourager les créateurs en mettant à leur disposition un environnement et des moyens appropriés à la réalisation et à la diffusion de leurs œuvres, et d'autre part, il souhaite favoriser leur ressourcement en leur donnant accès à un milieu culturel nouveau et stimulant. Les résidences artistiques du Conseil permettent également l'échange de points de vue artistiques ou littéraires et l'établissement de liens durables entre les créateurs du Québec et de l'étranger.

Pour la sélection des participants, le Conseil fait appel à des jurys d'artistes et d'écrivains qui tiennent compte dans leur évaluation de la qualité du travail artistique des projets soumis, de l'argumentation des candidats et de l'intérêt de leur projet en lien avec leur démarche artistique.

Le Conseil accorde annuellement des bourses à près d'une quarantaine d'artistes et d'écrivains québécois pour un séjour en résidence au Canada ou à l'étranger. En retour, il accueille une vingtaine d'artistes en provenance de pays aussi divers que la Finlande, la France, la Suisse, la Belgique, le Royaume-Uni, le Brésil, le Mexique, etc. Les différents types de résidence sont les studios du Québec, les résidences axées sur les échanges d'artistes et les résidences spécialisées afin de répondre aux artistes de différentes générations, toutes disciplines confondues.

En somme, le réseau compte environ 25 résidences, dont les studios du Québec à Berlin, Londres, New York, Paris, Rome et Tokyo, des programmes d'échanges avec le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et l'État de New York ainsi que des résidences en Allemagne, en Belgique, en Colombie, en Écosse, en Finlande, en France, au Mexique, au Portugal, en Suisse, au Pays de Galles, au Banff Centre dans l'Ouest canadien, à la British School at Rome et à l'International Studio and Curatorial Program (ISCP) de Brooklyn, en plus des lieux d'accueil membres des Pépinières européennes pour jeunes artistes. En 2010, le CALQ a été récipiendaire du Prix d'excellence de l'administration publique québécoise dans la catégorie du rayonnement international pour son programme de studios-ateliers résidences.

La réussite d'une résidence repose à la fois sur l'engagement des partenaires et, aussi, sur celui de l'artiste. Pour plusieurs artistes et écrivains québécois, leur séjour en résidence a favorisé le rayonnement de leur travail sur la scène internationale. Il leur a permis en outre d'avoir un regard neuf sur leur création, d'établir des collaborations fructueuses ou encore de faire découvrir leurs réalisations à de nouveaux publics.

La présence de nos artistes sur la scène internationale passe par plusieurs autres mécanismes de soutien telles les bourses de déplacement pour les artistes ou encore l'aide financière à la tournée internationale, à la prospection et au développement de marchés pour les organismes. Pour plusieurs d'entre eux, une présence à l'international est souvent une question de survie, une importante occasion de développement de marchés et de prolongation de la durée de vie des productions artistiques et littéraires québécoises. Dans un contexte de rationalisation du soutien public, voire de coupures, le Québec a voulu garder le cap sur le rayonnement international des créations artistiques et mettre en place des mesures spéciales pour soutenir le déséquilibre imposé aux organismes, concernant notamment le soutien à la tournée internationale.

### **Les changements technologiques**

Je ne saurais terminer ce portrait du Conseil sans aborder la question des changements technologiques sur l'ensemble des activités du milieu artistique et littéraire.

Dès l'émergence des technologies numériques, les artistes ont utilisé de nouveaux outils informatiques et de télécommunications pour explorer des modes inédits de représentations artistiques. Cette révolution s'est amorcée au début des années 1950, s'étendant progressivement du son aux lettres puis à l'image. Au Québec, elle fut portée par l'ambiance effervescente d'Expo 67 et des démonstrations d'avant-garde technologique auxquelles l'exposition universelle servit de vitrine.

Lors des décennies suivantes, les technologies numériques se sont appliquées à l'ensemble des arts et des industries culturelles. L'essor des techniques, les procédés multimédia novateurs et la déferlante d'Internet marquèrent la décennie 1990, bousculant de nombreuses pratiques établies, aussi bien pour les artistes que pour le public. C'est particulièrement le cas en musique et dans le secteur du livre, mais les bouleversements s'étendent déjà au cinéma et à l'audiovisuel (cinéma 3D, télévision HD, téléphonie intelligente, téléprésence interactive, lecteurs multimédia mobiles).

Distinctement des applications qui affectent les communications et les industries culturelles, un secteur artistique à part entière s'est développé depuis plus de 60 ans : celui des arts numériques. Tant d'appellations chapeautent ce secteur qu'il est difficile à définir : arts médiatiques, arts électroniques, arts multimédias, etc. Les pratiques et les disciplines y sont des plus multiformes et en mouvance : musique électronique, arts audio, imageries diverses, jeux vidéos, effets spéciaux audiovisuels ou scéniques, immersivité, arts en ligne, etc.

Les technologies numériques traversent mondialement toutes les activités des sociétés les plus développées. Chaque année, au Québec comme ailleurs, l'usage des appareils numériques par la population augmente de façon exponentielle. Le développement des arts et des lettres dans le contexte des technologies numériques au Québec devient ainsi un enjeu majeur.

Pour que la culture québécoise et ceux qui la font vivre puissent tirer leur épingle du jeu dans le développement fulgurant des technologies numériques, madame Christine St-Pierre, ministre de la

Culture, des Communications et de la Condition féminine, à la suite du dépôt du *Rapport L'Allier* en mars 2010, a confié au CALQ et à la SODEC le mandat d'élaborer des scénarios d'action visant le développement des arts et des lettres dans le contexte des technologies numériques. Le CALQ et la SODEC travaillent à ce vaste chantier depuis quelques mois déjà. L'ensemble des acteurs du milieu participeront à la démarche visant le dépôt de scénarios d'action à la Ministre pour la fin de l'automne 2011.

## **Conclusion**

Ce qui fait la richesse et la force du Conseil des arts et des lettres du Québec, c'est la diversité des points de vue qui peuvent s'y exprimer, le rassemblement des compétences et le partage des expériences. Cette synergie permet aux interventions du Conseil d'être porteuses de développement durable pour les arts et les lettres.

Le Conseil a investi énormément d'énergie pour développer des partenariats novateurs et cohérents avec sa mission de soutenir les créateurs québécois à chaque étape de leur démarche et d'accroître la diffusion des œuvres ainsi que leur rayonnement.

La culture s'acquiert d'abord et toujours au contact des créateurs, des écrivains et des artistes. Les activités artistiques et culturelles sont des expériences qui enrichissent les capacités de communication et la pensée créative des jeunes du préscolaire, du primaire et du secondaire. Ces activités, proposées par les artistes, les écrivains, les organismes culturels, les lieux de diffusion et de conservation, transmettent une passion culturelle aux jeunes, les sensibilisent aux arts, à la littérature et à la fréquentation des lieux et des organismes culturels. Cet accès constitue un enjeu majeur du développement des politiques culturelles et de démocratisation de la culture et est un des fondements de la société québécoise de demain.

Ce développement et la création de toutes ces œuvres et de ces productions dont nous avons raison d'être fiers ont commencé en tête à tête avec une page blanche, une toile, un écran d'ordinateur ou sur une scène de répétition, dans des conditions souvent difficiles. C'est précisément à cette étape-là que le Conseil cherche à intervenir de la manière la plus cruciale, en soutenant la recherche et le risque artistique qui assurent un renouvellement, la diversité et la liberté de la création.

Depuis 17 ans, le Conseil a soutenu la recherche et l'expérimentation parallèlement à la consolidation et au développement des organismes. Il a favorisé l'amélioration des conditions de pratique des créateurs et mis en place des mesures visant le respect des droits d'auteur. Il a encouragé l'intégration des artistes de la relève et la poursuite de carrières amorcées de longue date. Il a milité pour l'occupation artistique de l'ensemble du territoire québécois, pour l'intégration des créateurs issus de l'immigration et des minorités visibles, pour le rayonnement et la présence de nos créations d'ici sur de nouveaux marchés.

Sur la valorisation du rôle socio-économique de l'art et de la culture et les interrogations possibles des décideurs politiques et de la population en général sur les finalités de l'action gouvernementale en matière de culture, nous avons fait un pas de géant, en particulier dans les 2 dernières décennies. Le CALQ a participé à la consolidation d'une certaine légitimité en cette matière. Tenter de quantifier l'apport des artistes à l'économie nationale, d'évaluer la consommation des biens culturels (bibliothèques, livres, disques, théâtre, cinéma) et d'estimer la fréquentation des institutions et des activités culturelles, demeure un exercice périlleux mais néanmoins nécessaire dans le contexte actuel, particulièrement en période de restrictions budgétaires.

Je terminerais donc en abordant la fonction « *conseil* » d'un Conseil des arts. *Conseil* envers le milieu artistique et littéraire sur les outils mis à sa disposition pour faciliter son propre développement; *conseil* envers les autorités ministérielles sur la situation des artistes et des organismes, leurs conditions socio-économiques et leurs conditions de pratique artistique. En somme, la fonction d'un Conseil des arts va bien au delà de celle d'un bailleur de fonds publics et la nécessité de rendre compte de ses actions et des retombées de celles-ci fait aussi partie de l'équation du soutien public aux arts.

## **Bibliographie**

Conseil des arts et des lettres du Québec (2009). *Plan stratégique 2009-2012 Soutenir la création et le dynamisme des arts et des lettres du Québec*.p. 7.